

Le 22 Juin 1846.

Bureau des Haras imp. au

Ministère
de l'Agriculture
et
du Commerce.

Louis-Philippe,

Roi des Français,

A tous présents et à venir, Salut.

Enregistré
le 22 Juin 1846.

N° 8764

Sur le rapport de notre
Ministre Secrétaire d'Etat au
Dépt. de l'Agriculture et du
Commerce;

Nous avons ordonné et
ordonnons ce qui suit:

Article 1^{er}.

Un Dépôt royal
d'étalons sera établi dans
la Ville de Saintes, Département
de la Charente-inférieure.

Article 2.